

Délibération n° 2025-02-1

Objet : Retrait de la délibération 2024-12-47

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristian MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Muriel BETEND, Monsieur Nicolas BOILLOUX, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Laure GUYONVARH.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN,

Madame Maryse ARTHAUD donne pouvoir à Monsieur Antoine PELCE,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND.

Excusé-e-s :

Madame Melouka HADJ-MIMOUN, Madame Agathe FORT,

Madame Virginie DEMARS, Mr Jean-Joseph PARRIAT, Madame Sophie HINSCHBERGER

Mesdames, Messieurs,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération 2024-12-47 du 10 décembre 2024 de création de provision pour compte épargne temps ;
- Considérant les travaux de réflexion à engager conjointement avec la Ville de Villeurbanne au sujet des provisions pour compte épargne temps ;

Le 10 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé la délibération 2024-12-47 visant à créer une provision budgétaire pour compte épargne temps. La constitution de ces provisions, bien que recommandée pour répondre au principe de prudence comptable, ne revêt pas de caractère obligatoire.

Jusqu'à présent, la Ville de Villeurbanne n'a pas opté pour la constitution de provisions pour compte épargne temps. La Ville et le CCAS travaillant conjointement sur ces questions et dans un souci de cohérence et d'équité de traitement des agents des deux collectivités, il est proposé de ne pas créer au budget 2025 du CCAS de provisions pour compte épargne temps.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'approuver le retrait de la délibération 2024-12-47 du 10 décembre 2024 ;

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Villeurbanne, le 5 février 2025
Le Président
Cédric Van Styvendael

